

NATIONS UNIES CONSEIL DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/518
11 mai 1987
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PETITION DE Mme ANNE E. SIMON, JURISTE AU CENTRE POUR LES DROITS CONSTITUTIONNELS, CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

CENTER FOR CONSTITUTIONAL RIGHTS
666 Broadway
New York, N. Y. 10012

Le 30 avril 1987

Objet : Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique : Palaos

Monsieur le Président,

Je suis l'un des conseils des demandeurs dans l'affaire <u>Gibbons et Consorts C. Salii et Consorts</u> (No 8-86 du rôle civil de la Chambre d'appel de la Cour suprême de la République des Palaos - 17 septembre 1986). Dans cette affaire, la plus haute juridiction des Palaos a décidé que l'Accord de libre association proposé entre les Palaos et les Etats-Unis d'Amérique n'avait pas été ratifié au cours du plébiscite organisé en février 1986.

Comme cette affaire a été réglée au cours de l'été 1986, le Conseil de tutelle ne disposait pas d'informations sur la décision du Tribunal et ses conséquences à sa dernière session. Je demande donc la permission, conformément à l'article 80 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, de présenter une pétition à ce sujet au Conseil de tutelle à sa cinquante-quatrième session, en mai 1987.

Monsieur le Président du Conseil de tutelle Organisation des Nations Unies New York, N. Y. 10017 T/PET.10/518 Français Page 2

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande. N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de renseignements supplémentaires.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) Anne E. SIMON

Juriste

Copie: Ibedul Yutaka M. Gibbons